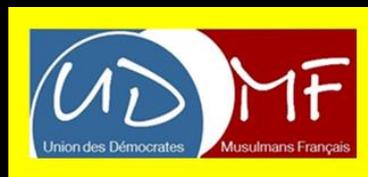


UNION DES DÉMOCRATES MUSULMANS FRANÇAIS

LA CHARTRE ÉTHIQUE



PARTI-UDMF.FR



Sommaire

PRINCIPE GÉNÉRAL

LES PRINCIPES

Article 1 – positionnement et règle démocratique

Article 2 – Respect et écoute

Article 3 – Solidarité et loyauté

Article 4 – Confidentialité

Article 5 – Liberté d'expression

Article 7- L'indépendance

Article 8 – Débat religieux et théologique

Article 9 - Casier judiciaire

Article 10 - Obligation de présence

PRINCIPE GÉNÉRAL

La présente charte éthique s'impose collectivement du point de vue du fonctionnement interne au mouvement UDMF et individuellement à tous les candidats quel que soit leur niveau de responsabilité au sein du mouvement.

Tous les candidats doivent avoir payer leur cotisation pour l'année en cours et doivent s'engager à respecter les principes énoncés ci-dessous.

LES PRINCIPES

ARTICLE 1 – Positionnement et règle démocratique

L'Union des Démocrates Musulmans Français est un mouvement de citoyens engagés qui respecte les principes démocratiques, notamment par la participation aux débats et par la transparence des décisions. Le mouvement s'organise pour que tout adhérent puisse recevoir une formation afin d'améliorer sa capacité de compréhension et d'engagement.

Toutes les fonctions électives au sein du mouvement sont bénévoles et désintéressées.

ARTICLE 2 – Respect et écoute

Les candidats se doivent le respect mutuel. Les échanges sont basés sur la bienveillance et l'écoute réciproque.

ARTICLE 3 – Solidarité et loyauté

Les candidats sont solidaires des décisions du mouvement, notamment en ce qui concerne les investitures, les choix stratégiques et le programme.

ARTICLE 4 – Confidentialité

Les candidats sont tenus de ne pas divulguer ni d'utiliser de façon indue les informations données à titre confidentiel.

ARTICLE 5 – Liberté d’expression

Aucun candidat ne peut être exclu du débat interne ; nul ne peut se prévaloir à lui de l’expression collective du mouvement.

Article 6 – Ambition et implication

L’ambition des candidats doit être au service du projet et de la cause politique du mouvement et non pas à but individuel.

ARTICLE 7- L’indépendance

L’UDMF est indépendant de toutes puissances d’influence économique, politique, médiatique ou étrangères. Il promeut la transparence et l’équilibre des comptes. Il lutte contre toutes les formes de corruption.

Chaque candidat s'engage à refuser toutes invitations, repas, avantages en nature de la part des lobbies (ou groupes d'intérêts), l'objectif étant de garantir que ces groupes de pression n'aient aucune influence sur les candidats du mouvement.

ARTICLE 8 – Débat religieux et théologique

L’UDMF n’est pas un mouvement confessionnel. Il n’est pas réservé exclusivement aux musulmans de France. Il n’a pas vocation à faire la promotion de l’islam ni à imposer des privilèges pour la communauté musulmane. Le mouvement est laïc et indépendant de toutes confréries dites musulmanes. Il n’est affilié à aucun réseaux religieux. Les candidats UDMF ne peuvent exprimer leurs opinions religieuses lors d'interventions publiques ou médiatiques en y associant, d’une manière ou d’une autre, le mouvement.

De façon plus générale, les candidats doivent rester sur des sujets du domaine politique général et non de la sphère religieuse.

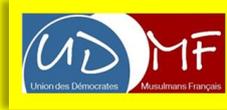
ARTICLE 9 - Casier judiciaire

Le candidat devra disposer d'un casier judiciaire vierge (bulletin n°3) pour pouvoir être validé par le parti.

ARTICLE 10 - Obligation de présence

Le candidat élu s'engage à participer à tous les votes inhérents à sa fonction.

Union des Démocrates Musulmans Français



PARTI-UDMF.FR



MERCI



courrier@udmf.org

